

**Désignation d'une
capitale européenne de la culture
pour 2013**

Jury de sélection

Rapport de présélection

Janvier 2008

Conformément à la décision n° 1622/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitales européennes de la culture » pour les années 2007 à 2019 et au décret n° 2007-872 du 14 mai 2007, il a été institué un concours pour la désignation de la ville française qui sera chargée d'organiser la manifestation dénommée « Capitale européenne de la culture » durant l'année 2013. Les modalités de la mise en œuvre de cette décision pour la France ont été précisées par le décret n°2007-872 du 14 mai 2007 et l'avis publié le 15 mai 2007.

Les villes suivantes ont déposé un dossier de candidature au titre de Capitale européenne de la culture durant l'année 2013 :

Amiens,
Bordeaux,
Lyon,
Marseille,
Nice,
Saint Etienne,
Strasbourg,
Toulouse.

En application de l'article 7 de la décision du 24 octobre 2006, un jury de sélection examine les candidatures conformément aux critères énoncés à l'article 4 de ladite décision, convient d'une liste restreinte de villes candidates à examiner de manière plus approfondie et établit un rapport sur les candidatures ainsi que des recommandations à l'attention des villes présélectionnées.

Le jury de sélection, dont la composition est donnée en annexe, a été mis en place par les arrêtés des 10 et 14 décembre 2007.

Le ministre de la culture et de la communication a convoqué le jury à une réunion de présélection qui s'est tenue à Paris les 17, 18 et 19 décembre 2007. Les dossiers de candidature ont été communiqués aux membres du jury par le ministère de la culture et de la communication avant cette réunion.

Conformément à l'article 6 de la décision du 24 octobre 2006, le jury a désigné Sir Robert Scott président ; il a en outre désigné Jean Guéguinou comme vice-président et Anne Magnant comme rapporteur.

Le jury a eu un entretien d'une durée d'une heure avec chacune des huit villes candidates. Celles-ci ont présenté leur projet pendant une demie-heure et répondu ensuite aux questions

des membres du jury. Les villes étaient toutes représentées au plus haut niveau par leur maire ou le président de la communauté d'agglomération. Les présentations étaient le plus souvent appuyées sur des documents audiovisuels.

A l'issue de ces entretiens, le jury tient à souligner la qualité de la plupart des dossiers ainsi que celle des présentations orales.

Il a été sensible au désir très fort qu'a exprimé chacune des villes d'accueillir la manifestation, au travail qu'elles ont déjà effectué pour définir leur projet et à celui qu'elles sont prêtes à fournir pour devenir Capitale européenne de la culture.

Il a été également très séduit par la place qu'elles donnent toutes à la culture dans le développement de leur ville, par le rôle très dynamique que joue la culture dans leur projet pour le « vouloir vivre ensemble » du 21^{ème} siècle et en particulier dans la prise en compte du multiculturalisme et du dialogue interculturel. Ces villes pensent toutes que les artistes et la culture peuvent apporter des réponses aux questions complexes posées par la diversité et la mondialisation.

Il a noté que, très marquées par l'impact que la manifestation a eu sur l'image de Lille, les villes candidates sont toutes convaincues que la désignation comme Capitale européenne de la culture est un projet fédérateur qui peut servir de catalyseur au développement non seulement culturel mais économique, social et urbain et au changement de l'image de la ville pour ses habitants comme pour l'extérieur.

Le jury a également noté que, dans leur projet, toutes les villes prévoyaient de laisser une liberté totale au directeur artistique ou au chef de projet dans les choix artistiques.

Le jury pense que la réflexion menée par l'ensemble des villes candidates pourra être mise à profit par chacune d'entre elles, y compris celles qui ne seront pas retenues, pour donner un élan à leur vie culturelle.

Pour établir la liste des villes présélectionnées,

- le jury a examiné avec attention les conditions dans lesquelles les villes candidates répondent aux objectifs de la manifestation, tels qu'ils sont précisés à l'article 3 de la décision du 24 octobre 2006 et aux deux catégories de critères définis à l'article 4: « la dimension européenne » et « la ville et les citoyens » ;
- il s'est appuyé à cet effet sur le guide et sur le questionnaire préparés par la Commission européenne à l'intention des villes candidates ;
- il s'est interrogé sur ce que devrait être une ville française Capitale européenne de la culture, notamment en termes d'impact national et européen ;
- il a enfin estimé qu'il convenait de ne pas retenir une liste trop large de villes afin d'éviter à plusieurs d'entre elles de faire un travail long et coûteux qui n'aurait aucune chance d'être couronné de succès.

Après un long débat, il a considéré que les quatre villes qui répondent le mieux aux objectifs de la manifestation ainsi qu'aux critères « dimension européenne » et « la ville et les citoyens » et ainsi remplissent le mieux les conditions pour être candidates sont :

Bordeaux,
Lyon,
Marseille,
Toulouse.

A l'issue de sa délibération, le jury a transmis aux services compétents du ministère de la culture et de la communication la liste des villes présélectionnées.

Conformément à l'article 7 de la décision du 24 octobre 2006, le jury a formulé les recommandations suivantes à l'intention des villes présélectionnées :

- le contenu du projet :

Il conviendra que le projet présenté au jury de sélection soit bien abouti. S'il doit être fondé sur une réflexion approfondie, il ne pourra pas, à ce stade de la candidature, consister simplement en un concept ou une simple série de thèmes : il devra s'agir d'un projet structuré ayant un contenu bien défini.

Le programme lui-même devra être cohérent et structuré autour des thèmes retenus. Il devra refléter l'unité globale du projet. Il ne pourra se résumer à une simple compilation d'événements isolés. Les liens entre les événements et les thèmes doivent apparaître clairement. ;

- la gouvernance du projet:

Elle est très importante et doit être en mesure d'assurer au projet une direction forte ; sa solidité est un des gages de la réussite. Les responsabilités des autorités politiques, celles du conseil d'administration de la structure éventuellement mise en place et celles de l'équipe opérationnelle doivent être précisées.

Une direction artistique solide et très compétente, quel qu'en soit le modèle, doit être prévue ; elle doit garantir l'autonomie des choix artistiques.

A ce stade de la candidature, le financement du projet doit être crédible et l'engagement des collectivités publiques assuré;

- le respect des critères

Pour certaines villes, la dimension européenne doit être plus marquée ; les partenariats européens et le développement de réseaux européens doivent être favorisés.

Pour d'autres villes, c'est la fédération des partenaires locaux autour du projet et la participation des citoyens qui devront être approfondies et diversifiées.

Pour d'autres, enfin, la durabilité du projet et ses effets dans le développement à moyen et long terme de la ville devront être plus apparents et montrer davantage ce qui aura changé dans la ville et ce qui demeurera après l'année 2013 ;

- la présentation formelle du projet :

Pour la sélection finale, les dossiers transmis au jury ainsi que l'exposé oral gagneront à être présentés de manière synthétique, en mettant en valeur l'originalité de la candidature et en décrivant avec précision les conditions financières de la réalisation du projet.

Pour avoir une information plus complète en vue de la sélection finale, le président du jury souhaite se rendre dans les villes présélectionnées, accompagné d'une délégation dont la composition pourra être variable.

Sir Robert SCOTT, président [signé]

Jean GUEGUINOU, vice- président [signé]

Anne MAGNANT, rapporteur [signé]

Alain CROMBECQUE [signé]

Danuta GLONDYS [signé]

Mary MAC CARTHY [signé]

Patrice MARTINET [signé]

Mary MICHAÏLIDOU [signé]

Philippe NACHBAR [signé]

Jordi PASCUAL Y RUIZ [signé]